

**Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical en date du 25 juin 2015 - 20 heures**

Nombre de délégués : 59

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin à vingt heures, le Comité Syndical du Parc d'Activités de la Croisière s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Souterraine (23), sur la convocation et sous la présidence de M. DRIEUX.

Présents : 38

Votants : 39

Étaient présents : M. Riollet, Mme Berger, M. Boux, Mme Dévérines suppléante Mme Saillart, M. Gaugry, Mme Imbert, Ms Jarry, Perichet suppléant de M. Loubeyre, Jouanny, Lachaise, Baraud, Germanaud, Martin, Audousset, Mmes Aumenier, Beissat, M. Beauquesne suppléant de Mme Mazeirat, Ms Burille, Decoursier, Dumignard, M. Joffre suppléant de Mme Devriendt, Ms Filloux, Lejeune, Muguay, Mme Nadaud, Ms Vitte, Philippon, Piarraud, Tixier, Mme Vigroux-Aufort, M. Vaury suppléant de M. Chaput, Mmes Faivre, Galbrun, Ms Labar, Auzemery, Mme Fredaigue-Poupon suppléante de M. Lafaye, M. Rumeau.

Étaient excusés : Ms Dufour Th, M. Bernard, Guibert, Loubeyre, Mme Saillart, M. Lardillier, Mme Petit, M. Puygrenier, M. Chaput, Mme Devriendt, M. Lecornec, Mme Mazeirat, Ms Daulny, Lafaye, Mme Lardy

Étaient absents : Mme Caboche, Ms Cambecau, Dufourd J, Guillemin, Maître, Mabilot, Mondamert, Penot, Peyresblanques, Couret, Mmes Jammot, Escure.

Mme Mady Petit donne pouvoir à M. Germanaud

Le Président remercie monsieur Jean-François Muguay Maire de la Souterraine, Président de la Communauté de Communes du Pays Sostranien d'accueillir le Comité Syndical.

Monsieur Muguay souhaite la bienvenue aux membres du Comité.

Après avoir remercié les membres du comité syndical pour leur présence, le Président informe du décès de M. Stanislas Rosicki élu de Jouac et délégué suppléant au SMIPAC. Le Président demande à l'assemblée de respecter une minute de silence en sa mémoire.

Le Président remercie M. Germa responsable développement de la société Martifer Solar de sa présence qui va présenter le projet de centrale solaire photovoltaïque sur le Parc d'Activités de la Croisière.

Il souhaite également la bienvenue aux nouveaux élus : M. Jean Claude Vitte Maire de Noth désigné par la Communauté de Communes du Pays Sostranien et les conseillers Départementaux désignés récemment par les Départements de Creuse et de Haute-Vienne pour siéger au SMIPAC :

**→ Conseil Départemental de La Creuse :**

**TITULAIRES :**

Hélène FAIVRE (canton de Dun Le Palestel),  
Marie France GALBRUN (canton La Souterraine),  
Laurent DAULNY (canton Dun le Palestel),  
Bertrand LABAR (canton de Grand Bourg)

**SUPPLEANTS :**

Annie CHAMBERAUD (canton de Grand Bourg),  
Franck FOULON (canton de Boussac),  
Nicolas SIMONNET (canton d'Evau les Bains),  
Philippe BAYOL (canton de St Vaury)

**→ Conseil Départemental de La Haute Vienne :**

**TITULAIRES :**

Brigitte LARDY (canton d'Ambazac)  
Alain AUZEMERY (canton d'Ambazac),  
Laurent LAFAYE (canton de Panazol),  
Gérard RUMEAU (canton de Chateauponsac),

**SUPPLEANTS :**

Martine FREDAGUE POUPON (canton de Bellac)  
Yvonne JARDEL (canton Chateauponsac),  
Philippe BARRY (Canton d'Aixe sur Vienne),  
Jean Louis NOUHAUD (canton de Condat sur Vienne),

**Désignation du secrétaire de séance :** M. Muguay Maire de la Souterraine, Président de la Communauté de Communes du Pays Sostranien est désigné secrétaire de séance.

### **Adoption de l'ordre du jour du Comité syndical :**

Une information préalable de la date du Comité a été adressée par mail le 03 juin.

La convocation envoyée le 10 juin portait l'ordre de jour suivant :

- désignation du secrétaire de séance,
- adoption de l'ordre du jour & du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 10 mars 2015,
- Election des conseillers départementaux 23 & 87 au Bureau syndical
- Election du (de la) 2<sup>nd</sup>(e) Vice-président(e) issue du Département de la Creuse
- Election du (de la) 3<sup>ème</sup> Vice-président(e) issue du Département de la Haute-Vienne
- Commission d'Appel d'Offres : désignation d'un membre titulaire et de 2 membres suppléants (suite aux élections Départementales)
  - Convention avec l'INRAP (diagnostic archéologique préventif)
  - Adhésion au Pays Haut Limousin
  - Présentation de projet par la société Martifer : reprise du projet de parc solaire portée par Parthéna Enr
  - Questions diverses (points sur les dossiers en cours)

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

### **PV du Comité Syndical du 10 mars 2015 :**

Le procès-verbal du comité syndical en date du 10 mars 2015 transmis aux délégués le 13 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

Pour libérer rapidement M. Germa de la société Martifer Solar, le Président propose de passer au point de l'ordre du jour relatif à la présentation de projet par la société Martifer concernant la reprise du projet de parc solaire portée initialement par la société Parthéna Enr.

### **Présentation de projet par la société Martifer : reprise du projet de parc solaire portée par Parthéna Enr :**

Le Président rappelle qu'initialement ce projet prévoyait la réalisation d'une mini centrale hybride de production et stockage d'électricité. Cette technologie n'étant pas encore mature pour atteindre le stade de la production, le projet a muté vers un parc solaire photovoltaïque de production classique d'électricité.

En conséquence, la société Parthéna Enr dont l'activité principale est la promotion immobilière, le développement et l'initiation de projets a tissé un partenariat avec Martifer Solar société spécialiste de la construction et de l'exploitation de centrales solaires tous types.

M. Germa Responsable du développement chez Martifer Solar, qui va présenter maintenant ce projet au Comité, que nous avons rencontré avec Michel Burille 1er Vice-Président récemment, travaille activement avec son équipe pour finaliser ce dossier et déposer un permis de construire.

Lors de sa visite initiale nous avons organisé différentes rencontres pour avancer sur le sujet, avec ERDF pour la problématique du raccordement au poste source de La Souterraine et avec la société EMIX pour enclencher un partenariat qui nous semblerait important à double titre : au niveau économique et qui pourrait apporter à ce parc solaire une image de marque intéressante puisque conçu à partir de wafers fabriqués sur site et 100% français. Le président précise que ce pourrait être un outil de communication et promotion formidable pour Martifer Solar, EMIX et le PAC.

Le Président rappelle enfin avant que M. Germa prenne la parole, que ce projet est situé majoritairement sur des terrains à fortes pentes difficilement commercialisables ou non viabilisés sur une surface totale d'environ 9ha, surface qui reste à affiner.

Le Président passe la parole à M. Germa :

M. Germa présente en premier lieu la société Martifer dont le siège est implanté au Portugal :

Projet – MTSFR-LASOUT | PRESENTATION MARTIFER SOLAR (1/7)

LE GROUPE MARTIFER

- Groupe industriel Portugais fondé en 1990 spécialisé dans la construction métallique
- Chiffre d'affaires: 600 M€ en 2013 / Nombre d'employés: 3 000

CONSTRUCTIONS METALLIQUES



MARTIFER  
CONSTRUCTION

ENERGIE SOLAIRE



MARTIFER  
SOLAR

Pui sa filiale spécialisée dans le domaine de l'énergie photovoltaïque :

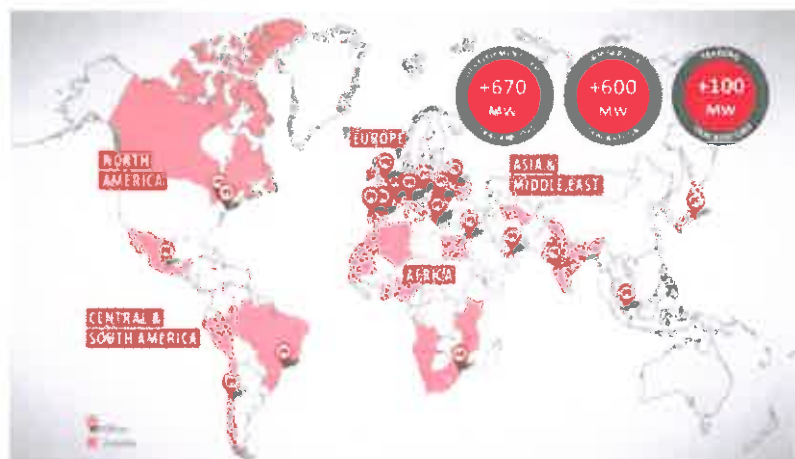
Projet – MTSFR-LASOUT | PRESENTATION MARTIFER SOLAR (2/7)

MARTIFER SOLAR

- Filiale crée en 2006 spécialisé dans l'énergie solaires photovoltaïque
- Filiale Française crée en 2009
- Chiffre d'affaires: 275 M€ en 2013 / Nombre d'employés: 300
- Présence internationale dans 25 pays à travers 4 continents

EUROPE · ASIAN AND PACIFIC  
MIDDLE EAST · AMERICAS  
AFRICA

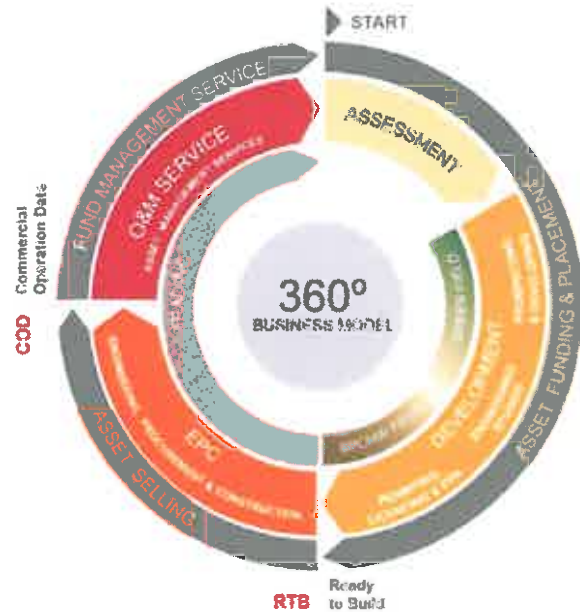
PORTUGAL · ITALY · BELGIUM  
FRANCE · SLOVAKIA  
CANADA · CAPE VERDE · INDIA  
CHILE · SINGAPORE · GERMANY  
ECUADOR · JAPAN



Projet – MTSFR-LASOUT | PRESENTATION MARTIFER SOLAR (3/7)

ACTIVITES

- Le Cœur d'activités de Martifer Solar est de fournir des projets photovoltaïques clé en main
- Les 3 principales activités sont organisés:
  - Développement de projets
  - Construction de centrales (EPC)
  - Exploitation-maintenance (O&M)
- Martifer est également fabricant de panneaux solaires photovoltaïques
  - Usine de fabrication au Portugal
  - Capacité de production: 50 MWc
  - Complément automatisé et robotisé
  - ISO 9001 & ISO 14001



5

M. Germa indique à l'assemblée que Martifer a une longue expérience dans ce domaine et un portefeuille de projets et réalisations importants :

Projet – MTSFR-LASOUT | PRESENTATION MARTIFER SOLAR (4/7)

CATALOGUE DES REALISATIONS

- Au sol sur des structures fixes



ALUR

- **Emplacement:** Veules les Roses, Normandie
- **Surface:** 10 hectares
- **Puissance crête:** 5 MW
- Peut fournir l'électricité pour 1000 familles de 4 personnes par an
- Empêchera l'émission de plus de 3000 tonnes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère

6

Projet – MTSFR-LASOUT | PRESENTATION MARTIFER SOLAR (5/7)

CATALOGUE DES REALISATIONS

▪ Au sol sur des structures fixes



DURANSOL

- **Emplacement:** Les Mées, Sisteron, France
- **Surface:** 4 hectares
- **Puissance crête:** 2,07 MW
- Peut fournir l'électricité pour 700 familles de 4 personnes par an
- Empêchera l'émission de plus de 2100 tonnes de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère

7

Projet – MTSFR-LASOUT | PRESENTATION MARTIFER SOLAR (6/7)

CATALOGUE DES REALISATIONS

▪ Toitures (intégration)



CANOPY

- **Emplacement:** Sud-Ouest, France
- **Surface:** + 25.000 m<sup>2</sup>
- **Puissance crête:** 5.3 MW (14 sites)



8

Projet – MTSFR-LASOUT | PRESENTATION MARTIFER SOLAR (7/7)

CATALOGUE DES REALISATIONS

▪ Toitures (intégration)



SOLAREO/HELIOVALENCE

- Emplacement: France
- Surface: + 15.000 m<sup>2</sup>
- Puissance crête: ≈ 3.0 MW (+ 20 sites)



9

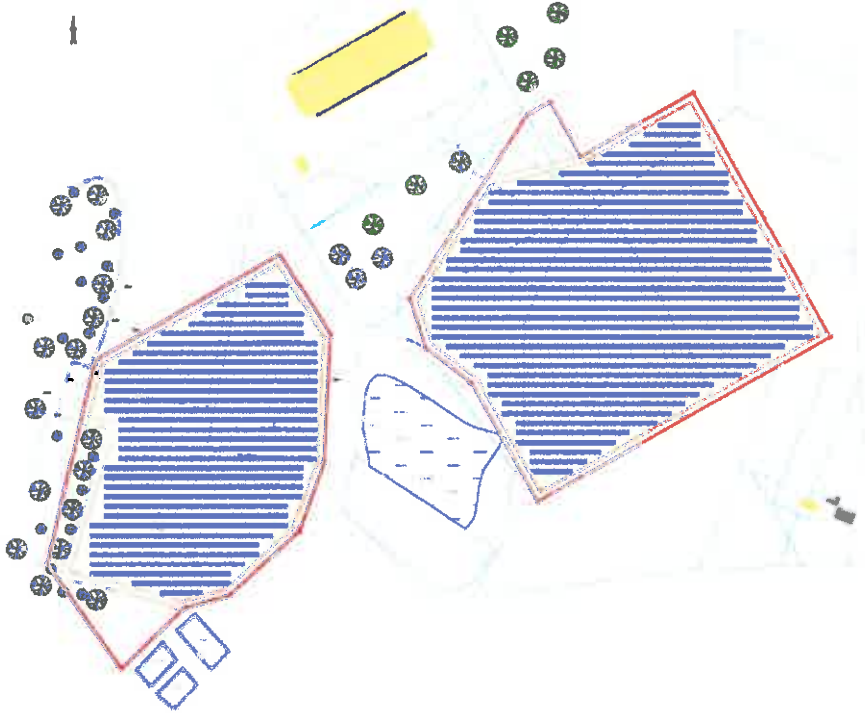
**Projet sur le Parc d'Activités de la Croisière**

Le projet porte sur environ 9 ha sur des terrains principalement orientée Nord Sud avec une pente conséquente. 2 lots composent ce parc avec la possibilité d'utiliser une autre parcelle d'environ 1 ha au sud.

Projet – MTSFR-LASOUT | PRESENTATION DU PROJET: PLAN DE SITUATION



- Région: Limousin
- Département: Creuse (23)
- Commune: Saint Maurice La Souterraine
- Parc d'Activités "La Croisière"

**Projet – MTSFR-LASOUT** | PRESENTATION DU PROJET: PLAN DE MASSE ET IMPLANTATION**Projet – MTSFR-LASOUT** | PRESENTATION DU PROJET: CARACTERISTIQUES

- **Caractéristiques techniques de l'installation projetée**
  - Puissance crête: 5,4 MWc / Puissance nominale injectée sur le réseau: 4,85 MW
  - Productible: 1 220 kWh/kWc/an
  - Surface de la zone d'étude: 8,82 ha / Surface de modules: 3,29 ha
  - Orientation des modules → azimut: 0° / Inclinaison: 30°
  
- **Equipements de la centrale**
  - 19 680 panneaux solaires de puissance unitaire: 275 Wc
  - 7 onduleurs de puissance unitaire 630 kVA
  - 4 postes de transformation
  - 1 poste de livraison
  - Structures métalliques fixes: pieux vissés ou battus
  - 1 système de monitoring
  - 1 système de vidéosurveillance

**Données indicatives**

## **Etapes administratives :**

### **Certificat d'Urbanisme :**

- Obtention d'un certificat d'urbanisme si besoin, le certificat initial déposé par Parthéna Enr étant caduque

### **Permis de construire :**

- Etude d'impact environnemental à finaliser (*phase d'observation sur site achevée mais incomplète / Etudes complémentaires en cours*)
- PC à déposer après finalisation de l'étude d'impact → **entre août et octobre 2015** en fonction des contraintes
- Obtention PC après enquête publique obligatoire (délai moyen 1 an) → **Août à octobre 2016**

### **Autorisations au titre du raccordement au réseau de distribution électrique**

- Capacité d'accueil en production du réseau électrique au titre des énergies renouvelables

Le poste source de la Souterraine a une capacité d'accueil suffisante :

- réseau public de transport (RTE) de **25 MWC**
- réseau public de distribution (eRDF) de **17 MWC**

Concernant la pré-étude simple de raccordement, celle-ci est estimée à environ 798 000 € HT avec en sus une quote-part de 122 000€ (financement des infrastructures) soit un coût total de raccordement d'environ 920 000€ très cher par rapport à la moyenne de raccordement qui tourne autour de 170 000€.

M. Germa indique que ce coût de raccordement est un point clef pour la réalisation du projet. Des discussions seront à mener afin d'optimiser la solution de raccordement (eRDF) et/ou d'étendre la surface du projet.

### **Autorisations au titre de la vente d'électricité**

M. Germa précise que la réglementation va changer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

2 mécanismes pourront s'appliquer :

-Mécanisme N°1: une nouvelle réglementation en cours d'élaboration (DGEC) afin de respecter les directives de l'Union Européenne

→ **vente de l'électricité en direct sur le marché SPOT + complément de rémunération garanti par l'Etat via un mécanisme d'appel d'offres**

Mécanisme N°2: possibilité de vente d'électricité par le biais de contrat gré à gré avec des syndicats d'électrification, des acteurs semi-publics (SEM, collectivités) et privés (industriels)

→ **schéma devient possible par la compétitivité de l'énergie solaire mais pas encore mature en fonction des régions**

## **Retombées économiques pour le territoire :**

### **VALORISATION DU FONCIER**

#### ▪ Option n°1: vente des terrains

- Prix principal hors taxes: **352 980 €** (*TVA en sus du prix à la charge de l'acquéreur*)
- Prix payable comptant le jour de la réitération de l'acte authentique

#### ▪ Option n°2: promesse de bail emphytéotique

- Usage du terrain afin d'y construire et exploiter la centrale solaire PV
- Période de 30 ans renouvelable par période de 5 ou 10 ans
- Prix du loyer : 1 500€/ha/an soit 530 000€ sur 40 ans
  - Durée: loyer versé pendant toute la durée de la promesse de bail, indexé sur l'inflation le coefficient L (indexation du tarif d'achat de l'électricité par EDF)

### **TAXES INHERENTES AU PROJET**

#### ▪ **Taxe d'aménagement** (en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> Mars 2012)

- Taxe éligible à la date de délivrance du permis de construire
- La taxe est composée de 2 parts: communale ou intercommunale et départementale



- Valeur forfaitaire pour le solaire PV: 10€/m<sup>2</sup> de panneaux
- Taux applicable au projet:
  - Part communale ou intercommunale: **exonération sur le périmètre du parc d'activités**
  - Part départementale: **2.5% sur le Département de la Creuse**
- **Taxe IFER** (en vigueur pour la loi de finances pour 2010, en remplacement de la taxe professionnelle)
  - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux au profit des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale
  - Taxe éligible au 1<sup>er</sup> Janvier suivant la date de mise en service de l'installation
  - Valeur forfaitaire pour le solaire PV: 7,21 €/Wc
  - Taux applicable au projet: → ~ 37 000 €/an
    - Part communale ou intercommunale: 50% → ~ 18 500 €/an
    - Part départementale: 50% → ~ 18 500 €/an
- **Taxe CET** (en vigueur pour la loi de finances pour 2010, en remplacement de la taxe professionnelle)
  - Contribution économique territoriale au profit des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale, 2 composantes: CFE et CVAE
  - Le calcul de la taxe CET (CFE + CVAE) :
    - Dépend du chiffres d'affaires réalisé
    - Evaluation: 0,5% de la valeur ajoutée → **estimation : ~ 3 000 €/an**

### **Echange avec le Comité Syndical :**

Sur la question de la valorisation des terrains, Pierre Decoursier a une nette préférence pour une vente plutôt que un bail emphytéotique. Cela permet à la collectivité d'avoir de la trésorerie pour engager un projet rapidement.

M. Germa indique que Martifer est ouvert sur ce point. Les projets qui se sont concrétisés jusqu'à lors l'ont été avec ces 2 solutions. Il peut également y avoir une formule intermédiaire qui consiste, par exemple, en passant sur un bail emphytéotique, à régler 5 ans de loyers la 1<sup>ère</sup> année.

Il faudra avancer sur le raccordement qui a un coût très important et qui peut plomber l'équilibre financier du projet.

Mme Galbrun demande si Martifer a d'autres projet en Limousin ?

M. Germa : non, une cinquantaine de projets sont en cours dont un, assez peu éloigné en Charentes sur une friche industrielle.

Mme Berger demande si le poste source de la Souterraine est en capacité d'accueillir la production d'électricité envisagée ?

M. Germa indique que ce poste peut accueillir une production d'électricité issue des énergies renouvelables. A sa connaissance aucun autre projet n'est en cours sur le secteur, et même s'il y en avait un le poste de la Souterraine pourrait supporter 2 productions de ce type.

Le Président rappelle succinctement les points importants de ce dossier (mode opératoire, échéancier, partenariat envisagé avec EMIX). La surface reste à définir, un terrain d'environ 1.2 ha sous le projet à côté de la centrale à béton est aussi disponible et en l'état il n'est pas cessible à un porteur de projet. Les emplacements des futures voies d'accès vers la partie haut-viennoise du Parc sont réservées. Sur la location ou la vente la négociation est ouverte.

Le Président remercie M. Germa.

Après le départ de M. Germa, le Président sollicite l'assemblée sur ce projet qui se positionne favorablement à l'unanimité.

Il propose que le Comité donne délégation au Bureau pour suivre et prendre toutes les décisions relatives à ce projet pour une implantation sur le Parc d'Activités.

Le Comité accepte à l'unanimité cette proposition.

### **Election des conseillers départementaux 23 & 87 au Bureau syndical :**

M. le Président rappelle qu'il a présenté en début de séance les nouveaux élus Départementaux de Creuse et de Haute-Vienne qui siègent désormais au Comité.

Trois délégués titulaires de chaque Conseil Départemental doivent siéger au Bureau Syndical. Le Président rappelle rapidement l'article 7 des statuts du SMIPAC relatif au Bureau Syndical :

#### **« ARTICLE 7 - COMPOSITION DU BUREAU**

*Le Comité Syndical désigne 17 membres qui constitueront le Bureau.*

*Le Bureau du Syndicat est composé de représentants du Département de la Creuse, du Département de la Haute-Vienne et de représentants des structures adhérentes, suivant la répartition suivante :*

- *pour le Département de la CREUSE, trois membres,*
- *pour le Département de la HAUTE-VIENNE, trois membres,*
- *pour les Communes seules de CREUSE, un membre.*
- *pour la (les) Communauté(s) de Communes de CREUSE, cinq membres,*
- *pour la (les) Communauté(s) de Communes de HAUTE-VIENNE, cinq membres,*

*Le Comité Syndical élit parmi les membres du Bureau :*

- *deux Vice-présidents, respectivement issus des départements de Creuse et de Haute-Vienne.*

*Le président et les trois Vice-présidents représentent systématiquement les composantes du Syndicat :*

- *le Département de la Creuse,*
- *le Département de la Haute-Vienne*
- *les Communautés de Communes et les communes seules de Creuse,*
- *les Communautés de Communes de Haute-Vienne,*

*A chaque membre du Bureau correspond une voix. »*

#### Appels à candidature concernant les 3 membres du Bureau issus du Conseil Départemental de la Creuse :

Sont candidats :

- Mme Hélène FAIVRE canton de Dun Le Palestel
- Mme Marie France GALBRUN canton de La Souterraine
- M. Bertrand LABAR Canton de Grand Bourg

Le Comité syndical décide de procéder au vote à main levée.

Monsieur le Président déclare élus à l'unanimité Mme Hélène FAIVRE, Mme Marie France GALBRUN, M. Bertrand LABAR membres du Bureau représentants le Conseil Départemental de la Creuse.

#### Appels à candidature concernant les 3 membres du Bureau issus du Conseil Départemental de la Haute-Vienne :

Sont candidats :

- Mme Brigitte LARDY canton d'Ambazac
- M. Alain AUZEMERY canton d'Ambazac
- M. Gérard RUMEAU canton de Chateauponsac

Le Comité syndical décide de procéder au vote à main levée.

Monsieur le Président déclare élus à l'unanimité Mme Brigitte LARDY, M. Alain AUZEMERY, M. Gérard RUMEAU membres du Bureau représentants le Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

#### **Election du (de la) 2nd(e) Vice-président(e) issue du Département de la Creuse :**

Conformément à l'article 7 des statuts du syndicat, il convient de procéder à l'élection du (de la) 2<sup>nd</sup>(e) Vice-président(e) issu(e) du Conseil Départemental de la Creuse et membre du Bureau du SMIPAC.

Proposition ou appel à candidature :

Est candidate unique : Mme Marie France GALBRUN conseillère Départementale du Canton de La Souterraine.

Le Comité syndical décide de procéder au vote à main levée.

Monsieur le Président déclare élue à l'unanimité Mme Marie France GALBRUN 2<sup>nd</sup> Vice-président(e) représentant le Conseil Départemental de la Creuse.

## **Election du (de la) 3ème Vice-président(e) issue du Département de la Haute-Vienne :**

Conformément à l'article 7 des statuts du syndicat, il convient de procéder à l'élection du (de la) 3ème(e) Vice-président(e) issu(e) du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et membre du Bureau du SMIPAC.

Proposition ou appel à candidature :

Est candidat unique : M. Alain AUZEMERY Conseiller Départemental du Canton d'Ambazac.

Le Comité syndical décide de procéder au vote à main levée.

Monsieur le Président déclare élu à l'unanimité M. Alain AUZEMERY 3<sup>ème</sup> Vice-président représentant le Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

## **Commission d'Appel d'Offres : désignation d'un membre titulaire et de 2 membres suppléants :**

Suite aux dernières élections départementales il est proposé au Comité Syndical de désigner un membre titulaire et 2 membres suppléants comme suit en remplacement des délégués ayant quitté le SMIPAC.

Pour information 5 membres titulaires, 5 membres suppléants ainsi que le Président composent la Commission d'Appel d'Offres (article 22 du Code des Marchés Publics) :

Après en avoir débattu le Comité Syndical désigne à l'unanimité Mme FAIVRE membre titulaire, Ms AUZEMERY et RUMEAU membres suppléants de la Commission d'Appel d'offres.

La Commission d'Appel d'offre est composée comme suit :

MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU SMIPAC					
Jean Pierre DRIEUX Président du SMIPAC					
Titulaires			Suppléants		
Titres	Prénoms	Noms	Titres	Prénoms	Noms
M.	Bernard	AUDOUSSET	M.	Alain	JOUANNY
Mme	Hélène	FAIVRE	M.	Alain	AUZEMERY
M.	Gilbert	TIXIER	Mme	Martine	ESCURE
M.	Pierre	DECOURSIER	M.	Gérard	RUMEAU
M.	Michel	GERMANAUD	M.	Hervé	BERNARD

## **Convention avec l'INRAP (diagnostic archéologique préventif) :**

### **Rappel :**

Tout terrain à aménager en France est soumis à une redevance d'Archéologie Préventive ou à un diagnostic sur site suivant décision de la DRAC dans le cadre de l'instruction du Permis de construire.

En cas de diagnostic, l'instruction du permis est gelée afin de permettre les fouilles. Le dépositaire finance la redevance (0.54€/m<sup>2</sup>).

Ce diagnostic peut également être réalisé au préalable par l'aménageur. C'est la DRAC qui le prescrit.

Suivant ces éléments, le Comité syndical a décidé en 2014 d'engager les démarches afin de réaliser un diagnostic préventif archéologique. En accord avec la DRAC ce diagnostic est à réaliser sur environ 11 ha sur le Parc d'Activités de La Croisière.

Les crédits afférents soit 65 000 € ont été votés sur le budget primitif 2015 du budget annexe APA (« Aménagement du Parc d'Activités »).

Cette démarche, si elle est réalisée en amont par la collectivité, permet de ne pas retarder de plusieurs mois l'instruction des futurs permis de construire.

Le coût supporté sera répercuté sur les futurs acquéreurs de terrain sur le Parc au prorata de la surface achetée.

Après instruction du dossier à la DRAC, le Président indique que l'INRAP (Inst. Nat. de Recherches Archéologiques Préventives) vient de nous adresser une convention à signer préalablement aux fouilles qui seront lancées en septembre, octobre.

Cette convention précise les modalités de réalisation par l'INRAP de l'opération de diagnostic et la mise à disposition des terrains par le SMIPAC. L'opération dure 18 jours, elle consiste en la réalisation de sondages en tranchées de 2 m de large effectués principalement mécaniquement (pelle, tractopelle) et permettant une exploitation de 5 à 10% de la superficie totale des terrains.

Compte tenu de ces éléments il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer la convention avec l'INRAP pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à signer les actes à intervenir.

### **Adhésion au Pays Haut Limousin :**

Le Président du Pays Haut Limousin a proposé que le SMIPAC, au titre de sa compétence économique, sollicite son adhésion à cette structure (association Loi 1901).

Le Pays Haut Limousin s'étend sur la partie Nord du Département de la Haute-Vienne (52 communes – 30 000 habitants) et intègre les Communautés de Communes de Gartempe St Pardoux et Brame Benaize membres du SMIPAC.

Composé d'entreprises relevant de l'artisanat, du commerce, des services et de l'industrie, d'associations et d'élus, il a pour but de mobiliser des crédits auprès des partenaires institutionnels afin de faire émerger notamment, dans les domaines de compétences du SMIPAC, des projets de développement économique ou d'aménagement du territoire dont pourrait bénéficier le SMIPAC.

La cotisation annuelle en 2015 est de 40€.

Pour information le Président précise que cette démarche n'a pas été enclenchée auprès du Pays Ouest Creuse qui a plutôt fléchi ses axes de développement vers l'architecture, le Paysage ou le patrimoine.

Le Pays Ouest Creuse accompagne les entreprises ayant une activité de commerce de détail ou d'artisanat, de services qui souhaitent bénéficier d'un soutien financier via le dispositif « Actions Economiques Territorialisées », porté par la Région Limousin ce qui n'est pas totalement en adéquation avec nos compétences.

Maurice Vaury fait une remarque concernant les périmètres des pays. Il se rappelle qu'à la préfiguration des Pays, un pays Bellac – La Souterraine avait été envisagé mais certains blocages n'avaient pas permis d'aboutir.

Il estime que cet échelon supplémentaire ne participe pas à améliorer la visibilité du fonctionnement des collectivités auprès de la population.

Le Président rappelle que le Pays est un outil pour solliciter des financements de projets et qu'à ce titre il est intéressant d'y participer. Le Président soumet au Comité cette proposition d'adhésion.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical entérine à l'unanimité cette proposition, demande à adhérer au Pays Haut Limousin et désigne le Président pour siéger au Conseil d'administration si la demande d'adhésion est acceptée.

### **Questions diverses :**

#### **Accès au Parc depuis la bretelle 23a :**

Comme présenté au Comité de décembre, le cabinet EGIS a réalisé une étude d'opportunité pour la réalisation d'un accès au Parc depuis la bretelle 23a liaison entre l'A20 depuis Limoges vers la RN145 vers l'Est.

Le Président rappelle brièvement qu'aujourd'hui l'accès depuis le sud se fait par la 23b située 900m au nord de l'échangeur avec un circuit plus compliqué et dangereux pour atteindre le parc depuis le giratoire de La Croisière alors que la 23a passe contre la zone.

L'accès actuel prive le Parc d'un meilleur développement à la fois pour des projets de type restauration voir de logistique mais également vis à vis des entreprises implantées.

L'étude, qui propose 3 variantes, a été présentée fin avril par le cabinet Egis auprès de la DREAL, de la DIRCO, du Conseil Régional du Limousin et des Conseils Départementaux de la Creuse et de la Haute-Vienne ainsi que des membres du Bureau du SMIPAC.

Le dossier est actuellement en instruction au Ministère. En complément du dossier initial, la DIRCO a demandé à recevoir les chiffres de trafic de chacune des sociétés du Parc ce qui a été fait.

Il est à noter que toutes les entreprises sont bien entendu favorables à cet accès. En nous transmettant le trafic généré sur la station-service, la société AS24 nous a même précisé que l'absence d'un accès sud performant lui enlevait de la fréquentation.

Jean François Muguay indique que l'instruction devrait se faire à l'échelon régional. Cette proximité ne pourra qu'être bénéfique pour le traitement de ce dossier et faciliterait les relations avec la DIRCO.

Après avis, le Président précise que la DIRCO ne devrait retenir que la ou les 2 meilleures variantes.

Les premiers estimatifs donnent une fourchette de coûts entre 351 000 € et 592 000 €, la variante 3 (face à TIGR) étant la moins onéreuse.

Passé ces étapes de validations administratives et techniques, le SMIPAC devra engager les recherches de financement puis lancer les études techniques préliminaires avant de réaliser les travaux.

#### **TIGR :**

Les travaux d'agrandissement de l'usine sur 1 000 m<sup>2</sup> de bâtiment et sur de nouvelles zones de stockage, de circulation et de parkings sont presque achevés. Les 2 chefs d'entreprises de TIGR prévoient d'inaugurer ces extensions en septembre.

#### **RELAIS 23 :**

Le permis de construire du Relais 23 déposé le 22 avril vient d'être accordé. M. le Maire de St Maurice La Souterraine vient de signer l'arrêté le 17 juin.

Le Relais travaille actuellement sur le cahier des charges de consultation des entreprises. Les premiers travaux pourraient débuter au cours de l'automne. La signature de la vente va également intervenir prochainement.

Quelques chiffres :

- Terrain de 15 000 m<sup>2</sup>
- Bâtiment de 4 500 m<sup>2</sup> dont 500 m<sup>2</sup> de bureaux
- 20 à 30 emplois au démarrage (principalement en insertion)
- Projet estimé à 3 millions d'euros

#### **Information convention avec la société COLAS pour une location temporaire de terrain sur le Parc :**

La COLAS a été retenue par la DIRCO pour réaliser des réfections de chaussées sur plusieurs tronçons de la partie nord Limousin de l'A20 et notamment la bretelle A20-RN145.

Dans ce cadre la société souhaitait pouvoir louer un terrain d'environ 8 000 m<sup>2</sup> sur une période de 1 an. Il s'agit de la plateforme basse face à l'entrée de Kuehne et Nagel. Ce terrain servirait de zone de stockage provisoire des fraisas de la chaussée rabotée avant départ en centrale pour y être recyclés.

Ces matériaux sont inertes et ne présentent aucun risque pour l'environnement

Cette demande a été présentée et validée ensuite par le Bureau sur la base d'un loyer de 1 500 € HT

La convention de bail précaire précise les engagements de la société en termes de gestion et réglementation environnementale des matériaux entreposés, de sécurité et protection et signalisation du dépôt temporaire.

La Colas devra remettre en état le terrain tel qu'il était à l'état initial.

Le terrain est loué en l'état et ne nécessite aucun branchement.

La location se terminera en septembre 2016, une clause stipule que le terrain devra être laissé libre en cas d'implantation d'une société

#### **Rencontre le 09 juillet prochain des Présidents CD 23 et CD 87 :**

A la suite des dernières élections le Président indique avoir contacté les nouveaux Présidents des Conseils Départementaux 23 et 87 pour leur proposer une visite du Parc d'Activités.

Cette visite, prévue le 09 juillet prochain, sera l'occasion de présenter notre outil économique : ses aménagements, ses atouts et son potentiel en surfaces cessibles et réserves foncières (70 ha sur le 87, 10 ha restant sur le 23) et les sociétés implantées, leurs influences sur notre territoire.

Les responsables de TIGR et EMIX présenteront leurs sociétés avant une réunion de travail prévue en fin de visite.

### Action marketing en cours :

Une nouvelle campagne Marketing vient d'être lancée en direction de cibles pouvant relever d'un classement ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Le Parc d'Activités, compte tenu des aménagements réalisés, des zones environnementales de traitement des eaux est pleinement en capacité d'accueillir ces activités.

Le Relais est par exemple soumis à cette réglementation sous le régime déclaratif.

Les cibles : Entreprises hors Limousin de 20 à 900 salariés de plus de 5 ans ayant une activité en lien avec de la logistique type chimie, pharmacie, produits nettoyage, hygiène et sanitaire.

Argumentation : face au coût et à la pénurie de foncier des grands bassins industriels, le PAC propose un foncier disponible bon marché et bien situé pour la logistique de production ou de distribution.

### Déroulement de la campagne :

- Appel téléphonique par Linkli AVIVA (société basée à Guéret et Limoges) suivant différents scénarios élaborés en fonction de la cible

### Si le prospect est intéressé :

- envoi d'un courrier et documentation également adaptée en fonction de l'activité
- rappel par Jean François Tessier, première prise de contact, prise de rendez-vous, envois de documents complémentaires, mise en relation, visite du parc etc.

La campagne dure environ 15 jours, elle s'adresse aux décideurs des sociétés : responsable développement, gérant, Directeur commercial, chef d'entreprise (PME). 2 opérateurs, formés au préalable et connaissant parfaitement le parc dirigent la campagne. 1 rapport des appels de la veille est transmis par Linkli AVIVA et récapitule l'ensemble des appels et les réponses reçues (pas intéressés, barrages, intéressés, développement prévue mais sous 2 ans etc.)

### Remise sur consommation Eau 2014 de la part de Coul Gart Eau, le syndicat qui nous livre l'eau :

Sur la base de 0.20€ /m<sup>3</sup> avec une consommation de 2 245 m<sup>3</sup>, la remise s'élève à 449 € et sera créditée sur le budget Eau.

### Tournoi de foot :

Le Président indique que l'Association Sportive et Culturelle de la Croisière (ASCC - association née des entreprises du PAC) vient d'organiser au stade de St Maurice La Souterraine le 13 juin dernier son tournoi annuel de foot à 7. Une dizaine d'équipes étaient présentes dont des salariés de TIGR, du Relais, une équipe mixte etc.

Une banderole de promotion du Parc a été conçue à cette occasion qui sera également utilisée pour les prochains événements.

Le prochain événement, une course pédestre (comme chaque année) se déroulera en octobre.

Son Président Vincent Lacôte vient nous indiquer également que l'association a été retenue pour organiser le cross régional 2016 sur le Parc. La manifestation se déroulera le 24 janvier 2016.

Cette réunion se termine par un pot de l'amitié.

La séance est levée à 21 heures 30.



Parc d'Activités de la Croisière  
Certifié ISO 14 001

Pour accord,  
La secrétaire de séance,  
Monsieur Jean François Muguay  
Président de la Communauté de Communes du Pays Sostranien